



**PAYS de  
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 26 mars 2021**

*Date de la convocation : 19 mars 2021  
Nombre de délégués en exercice : 66*



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Emmanuel HANON, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA), Jackie PEDURTHE ( a suppléé Muriel BAREILLE), Alain CAPERET (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Bénédicte ALCETEGARAY (a suppléé Nadia GRAMMONTIN), Alain LECHON (a suppléé Philippe LALANNE), Sébastien SAPHORES (a suppléé Yves LARROUTURE), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Josy POUHEYTO).

**Etait représenté :**

Marc OXIBAR a donné pouvoir à Bernard UTHURRY.

**Etaient excusés :**

Marie-Pierre CABANNE, Françoise COURBIN, Jean-Yves LALANNE, Marie-Claire NÉ, Martine RODRIGUEZ.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc DUFAU, Claude LACOUR, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Nicolas PATRIARCHE, Didier REY, Raymond VILLALBA.

**Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ**

-----

**N° 3 - TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES :**  
**PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LA SAS HYPOR ET**  
**APPROBATION DU NOM DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE**

Dans le cadre du Contrat d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, signé le 15 juillet 2019, il a été décidé d'engager une étude technico-économique pour la structuration d'un écosystème et d'une filière Hydrogène à l'échelle du périmètre de Territoire d'Industrie.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude a été assurée par le pôle métropolitain du Pays de Béarn.

En janvier 2020, l'étude a été confiée à deux bureaux d'étude (CEIS et JUSTY) et est aujourd'hui finalisée. Elle a donné lieu à l'élaboration d'un programme ambitieux de 22 actions (cf. annexe 1 jointe) proposant une structuration en deux volets, l'un concernant l'écosystème et l'autre la filière.

Cette volonté territoriale est en écho avec la feuille de route européenne, le plan de relance de l'Etat et les deux démarches régionales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le Conseil du Pays de Béarn a approuvé le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à accompagner la rédaction des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers suscités et d'établir une convention financière entre le pôle métropolitain du Pays de Béarn, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Communauté de communes de la Haute-Bigorre.

Compte tenu de l'évolution calendaire de plusieurs projets publics comme privés, notamment le dépôt à l'appel à projet de l'ADEME du projet HYPOR (Louey) dès mars 2021, le dépôt d'un dossier par le Syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilité auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine en avril 2021, il a été convenu avec les services de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine de séquencer les actions de déploiement, de lancer la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en mars 2021 afin de pouvoir accompagner d'éventuels projets issus d'autres territoires intercommunaux.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est aujourd'hui proposé d'établir un partenariat entre le pôle métropolitain Pays de Béarn et la société HYPOR dont les principaux éléments sont annexés à la présente délibération afin de s'assurer du lien à l'échelle du Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes et de valider la proposition du nom à la démarche collective à savoir « Pyrénées Hydrogène ».

**Ainsi, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1 - Approuver le principe de partenariat avec la SAS Hyport et autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent ;**
- 2 - Approuver le nom de la démarche à l'échelle du Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes à savoir « Pyrénées Hydrogène ».**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



**François BAYROU**

*Cette délibération est examinée sous couvert des dispositions combinées de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Ces dispositions permettent la tenue de la réunion de l'organe délibérant par visioconférence. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.*

## ANNEXE 1

### Schéma de déploiement d'un écosystème et d'une filière H<sup>2</sup>



